

SUCCURSALE DE PARIS
ANTENNE ÉCONOMIQUE DE PARIS-BASTILLE

V/Réf. : 419535562
N/Réf : Catherine Citron / 01 44 61 15 04
Section : T
C/Réf : AN2H1

M. BUISSON XAVIER
PROMETOUR EUROPE
14 QU DE LA LOIRE
75019 PARIS 19 EME

Les fichiers de la Banque de France sont constitués conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification. Les demandes devront être transmises à l'adresse précisée ci-dessous. Par ailleurs nous vous signalons que la cotation attribuée par la Banque de France ne saurait être utilisée à des fins publicitaires.

le 12 mai 2009

Messieurs,

Nous vous informons que nous avons attribué à votre société la cotation **G4** à la suite de l'examen des documents comptables arrêtés au 31.12.2008.

Cette cotation a pour objectif d'apprécier le risque de crédit présenté par votre entreprise. Elle est composée :

- d'une cote d'activité, exprimée par une lettre qui correspond à la taille de l'entreprise appréciée sur la base de son chiffre d'affaires.»
- d'une cote de crédit, attribuée dans le cadre d'une échelle comprenant 12 valeurs significatives (3 ++, 3 +, 3, 4 +, 4, 5 +, 5, 6, 7, 8, 9 et P, de la cote la plus favorable à la moins favorable) ; elle exprime **la capacité de l'entreprise à honorer l'ensemble de ses engagements financiers** sur un horizon de 3 ans.

Vous trouverez dans le document joint des éléments d'information complémentaire. La cotation Banque de France est également présentée sur notre site internet : www.fiben.fr/cotation.

Votre chargé de dossier se tient à votre disposition pour organiser **un entretien personnalisé**, au cours duquel vous pourrez obtenir toutes les explications que vous souhaiterez sur la cotation attribuée à votre entreprise.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Le Directeur



Catherine CITRON

LA COTATION BANQUE DE FRANCE

Une information de référence pour le crédit aux entreprises

La « **cotation Banque de France** » est une appréciation de la Banque de France sur la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans. La Banque de France est inscrite sur la liste des Organismes Externes d'Évaluation du Crédit (OEEC)*, reconnaissance qui atteste qu'elle respecte les critères internationaux d'évaluation du risque de crédit : objectivité et indépendance dans l'attribution de la cotation, examen régulier de celle-ci, transparence et publicité de la méthode, large utilisation par la profession bancaire.

La cotation est composée de deux éléments : **une cote d'activité** et **une cote de crédit**.

La **COTE D'ACTIVITÉ** indique le niveau d'activité mesuré par le chiffre d'affaires ou le volume d'affaires traitées.

COTE	NIVEAU D'ACTIVITE		
A	égal ou supérieur à	750 M€	
B	supérieur ou égal à	150 M€	et inférieur à 750 M€
C		50 M€	150 M€
D		30 M€	50 M€
E		15 M€	30 M€
F		7,5 M€	15 M€
G		1,5 M€	7,5 M€
H		0,75 M€	1,5 M€
J**		0,50 M€	0,75 M€
K**		0,25 M€	0,50 M€
L**		0,10 M€	0,25 M€
M**	Inférieur à	0,10 M€	
N	non significatif (holding sans comptes consolidés...)		
X	inconnu ou trop ancien (exercice clos depuis plus de vingt et un mois)		

** Nouvelles cotes d'activité mises en place en juillet 2007.

La **COTE DE CRÉDIT** traduit l'appréciation portée sur l'entreprise, fondée essentiellement sur :

- l'analyse des documents comptables sociaux et éventuellement consolidés,
- l'examen des engagements bancaires et d'éventuels incidents de paiement sur effets,
- l'environnement de l'entreprise : secteur d'activité, liens économiques et financiers avec d'autres entités, le cas échéant des événements judiciaires concernant l'entreprise.

Il existe 13 cotes de crédit détaillées ci-dessous. Cette cote reflète la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers.

3++	Excellente
3+	Très forte
3	Forte
4+	Assez forte
4	Acceptable
5+	Assez faible
5	Faible
6	Très faible
7	Appelant une attention spécifique en raison d'au moins un incident de paiement
8	Menacée compte tenu des incidents de paiement déclarés
9	Compromise, les incidents de paiement déclarés dénotant une trésorerie obérée
P	Procédure collective (redressement ou liquidation judiciaire)
0	Aucune information défavorable sur l'entreprise

Autres informations sur la cotation de la Banque de France : www.fiben.fr/cotation

* Un établissement de crédit peut utiliser les notations d'un OEEC pour calculer ses risques et leur couverture par des fonds propres réglementaires.